



**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE
ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE**

Par cet avis public, Mme Claudine Fréchette, présidente d'élection, annonce aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, les éléments suivants.

- 1.** Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la Ville de Mont-Tremblant depuis au moins 45 jours avant le 2 novembre 2025, soit avant le 18 septembre 2025.
- 2.** Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
- 3.** Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis sur le site Internet de la Ville ou en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée ci-dessous.

- 4.** Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 16 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

- 5. Vous pouvez exercer votre vote par correspondance.** Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025. Vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3, ci-dessus). Votre demande sera valide pour toutes les élections et tous les référendums suivants, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Donné à Mont-Tremblant, ce 27 août 2025.

Claudine Fréchette
Présidente d'élection

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

**Mme Claudine Fréchette
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant QC J8E 1V1**

**cfrechette@villedemont-tremblant.qc.ca
819-681-6420**

Élections municipales

